



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 6 octobre 2008, à 20 h 06, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION (sur le règlement de concordance au Schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière), ouverture de l'assemblée de consultation à 20 h 06.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2008-135 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 15.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Paul Yvon Dumais, conseiller

Sont absents : Robert A. Boucher, conseiller
Rémi Bélanger, conseiller

Cinq personnes assistent à l'assemblée.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 octobre 2008
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 septembre 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2008
- 3.3 Abrogation de la résolution 2008-126 « Offre de services pour des travaux de forage »
- 3.4 Dépôt de la promesse de vente de la caisse populaire
- 3.5 Refinancement, emprunt par billets en vertu du Règlement 2003-470
- 3.6 Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière
- 3.7 Demande de commandite « Hockey mineur »
- 3.8 Demande de commandite « Opération Nez Rouge »
- 3.9 Récupération des plastiques agricoles
- 3.10 Recherche en eau souterraine

4. URBANISME

- 4.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ (M. Antoine Sansfaçon)
- 4.2 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 3, phase II)
- 4.3 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 24, phase I)
- 4.4 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 2, phase II)
- 4.5 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 9, phase II)
- 4.6 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 28, phase I)
- 4.7 Demande de certificat d'autorisation (3861, chemin de Tilly, Mme Michèle Poitras et M. Marcel Lefebvre)





- 4.8 Demande de permis de construction (4420, rue de la Promenade, Mme Patricia Chouinard et M. Jean-Louis Lessard)
- 4.9 Demande de certificat d'autorisation (démolition du moulin Beaudet, M. Donald Perron et M. Mario Demers)
- 4.10 Demande de permis de construction (4526, Marie-Victorin, M. Louis Germain)
- 4.11 Adoption du Règlement 2008-534, règlement de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière

5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Autorisation à signer l'acte de vente notarié de la caisse populaire

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 6 octobre 2008

2008-136 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 OCTOBRE 2008

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 6 octobre 2008.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 septembre 2008

2008-137 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 SEPTEMBRE 2008

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 septembre 2008.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2008-138 COMPTES À PAYER

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 10 614 à 10 678 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros 109 à 118 inclusivement, pour un montant total de 189 556,62 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 44 591,26 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.





3.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 août 2008

2008-139 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2008

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
Appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

Il est résolu que le conseil municipal accepte le budget révisé au 31 août 2008. Le total des revenus révisés est de 1 679 739 \$ et le total des dépenses révisées est de 1 678 176 \$.

Voir annexe II (budget révisé).

Adopté à l'unanimité.

3.3 Abrogation de la résolution 2008-126 « Offre de services pour des travaux de forage »

2008-140 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2008-126, OFFRE DE SERVICES POUR DES TRAVAUX DE FORAGE

ATTENDU QU' il n'a pas lieu de réaliser des travaux de forage pour le moment;

pour ce motif,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal abroge la résolution 2008-126 « Offre de services pour des travaux de forage ».

Adopté à l'unanimité.

3.4 Dépôt de la promesse de vente de la caisse populaire

2008-141 DÉPÔT DE LA PROMESSE DE VENTE DE LA CAISSE POPULAIRE

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal dépose la promesse de vente de Desjardins pour l'acquisition de l'immeuble de la caisse populaire situé au 955, rue de l'Église, à Saint-Antoine-de-Tilly.

Voir annexe III (promesse de vente).

Adopté à l'unanimité.

3.5 Refinancement, emprunt par billets en vertu du Règlement 2003-470

2008-142 REFINANCEMENT, EMPRUNT PAR BILLETS EN VERTU DU RÈGLEMENT 2003-470

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly se propose d'emprunter par billets un montant total de 22 300 \$ en vertu du Règlement 2003-470;

pour ce motif,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,





il est résolu :

QUE la Municipalité Saint-Antoine-de-Tilly accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour son emprunt de 22 300 \$ par billets en vertu du Règlement 2003-470;

QUE les billets portent un taux d'intérêt de 6,01 %;

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables au détenteur enregistré;

QUE les billets seront signés par le maire et la directrice générale;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

le 24 septembre 2009	4 100 \$
le 24 septembre 2010	4 300 \$
le 24 septembre 2011	4 500 \$
le 24 septembre 2012	4 700 \$
le 24 septembre 2013	4 700 \$

pour un total de 22 300 \$

Adopté à l'unanimité.

3.6 Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière

2008-143 EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE le 9 septembre 2008, la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, a approuvé le Règlement 2008-532 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, modifié par la résolution 2008-123 adoptée le 3 septembre 2008, décrétant un emprunt de 248 000 \$ pour l'acquisition d'immeuble situé au 955, rue de l'Église, à Saint-Antoine-de-Tilly;

pour ce motif,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise un emprunt temporaire au montant de 248 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Adopté à l'unanimité.

3.7 Demande de commandite « Hockey mineur »

2008-144 DEMANDE DE COMMANDITE « HOCKEY MINEUR »

ATTENDU QUE 26 enfants de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly participent à la saison de hockey 2008-2009;

pour ce motif,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,





il est résolu que le conseil municipal verse la somme de 390 \$, soit 15 \$/enfant, au comité organisateur de hockey mineur de Saint-Antoine-de-Tilly.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11000 970 « subvention et don ».

Adopté à l'unanimité.

M. Stéphane Dusablon s'abstient de voter car il mentionne qu'il est en conflit d'intérêt.

3.8 Demande de commandite « Opération Nez Rouge »

2008-145 DEMANDE DE COMMANDITE « OPÉRATION NEZ ROUGE »

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal de participer à la campagne de financement à Opération Nez Rouge de Lotbinière pour un montant de 75 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11000 970 « subvention et don ».

Adopté à l'unanimité.

M. Paul Yvon Dumais quitte la salle du conseil, il est 20 h 30.

3.9 Récupération des plastiques agricoles

2008-146 RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE le syndicat de l'UPA Centre de Lotbinière, appuyé par la fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic, a proposé un projet pilote de récupération des plastiques de ferme pour une durée d'un an;

CONSIDÉRANT QUE les productrices et producteurs agricoles sont sensibilisés et mobilisés pour récupérer les plastiques de ferme ainsi que les sacs de moulée en plastique selon un protocole préétabli;

CONSIDÉRANT QUE le comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de la MRC de Lotbinière approuve le projet et finance les sacs troués ainsi que les autocollants distinctifs pour l'identification des bacs de 360 L utilisés pour la récupération des films de plastique de ferme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly approuve le projet pilote permettant la réduction de l'enfouissement d'une matière recyclable;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal appuie le projet de récupération des plastiques de ferme selon les ententes suivantes :

1. en négociant avec Récupération Gaudreau le montant de récupération des plastiques de ferme en même temps et aux mêmes termes que la collecte sélective;
2. en assumant les frais relatifs à la récupération des films de plastique.

Adopté à l'unanimité.

M. Paul Yvon Dumais reprend son siège, il est 20 h 32.





3.10 Recherche en eau souterraine

2008-147 RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé des travaux de recherche en eau souterraine pour un coût total de 20 575,27 \$ (résolution 2007-150) à Laforest Nova Aqua;

ATTENDU QU' il y a eu des travaux et des rencontres avec les professionnels non prévus à l'offre de service n° 586;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer les coûts excédentaires de 6 524,50\$ à même le Règlement d'emprunt 2007-524 « Travaux de mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable existantes et pour l'approvisionnement en eau potable ».

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ (M. Antoine Sansfaçon)

2008-148 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (M. ANTOINE SANSFAÇON)

Résolution du conseil municipal pour un avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit à une fin de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur une partie des lots 3 388 076, 3 388 085 et 3 388 083 du cadastre du Québec (route Marie-Victorin) correspondant sur une superficie de 4 000 mètres carrés. Demande d'autorisation à la CPTAQ transmise en date du 27 août 2008 par le mandataire, M. Pierre Laterrière, consultant en zonage agricole. Propriété de M. Antoine Sansfaçon.

ATTENDU QU' une demande d'autorisation à la CPTAQ a été transmise à la Municipalité en date du 27 août 2008;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation à la CPTAQ vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur une partie des lots 3 388 076, 3 388 085 et 3 388 083 du cadastre du Québec, sur une superficie de 4 000 mètres carrés desservie par un chemin d'accès privé;

ATTENDU QUE la superficie totale de la propriété visée est de 46,74 hectares;

ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.P.T.A.A.), la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly doit donner un avis relativement à la présente demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la L.P.T.A.A., l'avis que transmet la Municipalité à la Commission de protection du territoire agricole est motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation à la CPTAQ est conforme au Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité;

ATTENDU QU' il existe des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;





pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal émette un avis favorable à la présente demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit à une fin de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur une partie des lots 3 388 076, 3 388 085 et 3 388 083 du cadastre du Québec correspondant à une superficie de 4 000 mètres carrés desservie par un chemin d'accès privé. (Lots 3 388 075, 3 388 077, 3 388 082, 3 388 042, 3 388 046, 3 388 513). Propriété de M. Antoine Sansfaçon (mandataire : M. Pierre Laterrière, consultant en zonage agricole).

Adopté à l'unanimité.

4.2 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 3, phase II)

2008-149 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (RUE NORMAND, TERRAIN N° 3, PHASE II)

Demande de permis de construction sur la rue Normand (projet domiciliaire *Les Faubourgs Saint-Antoine*) visant la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 4 241 988 du cadastre du Québec (terrain n° 3, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone Hxa 120). Demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la zone HXa 120. Demande de permis de construction transmise par M. Pascal Gagnon.

ATTENDU QUE la présente demande de permis vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 241 988 du cadastre du Québec (terrain n° 3, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120);

ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la zone HXa 120 (*Faubourgs Saint-Antoine*);

ATTENDU QUE le bâtiment principal visé offre une vue d'ensemble agréable et compatible avec le milieu ainsi qu'une intégration harmonieuse de la construction à la trame urbaine de la rue Normand;

ATTENDU QUE les caractéristiques d'implantation du bâtiment principal projetée s'intègre adéquatement à la trame bâtie de la rue Normand;

ATTENDU QUE ce projet de construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage 97-367 ainsi qu'au Règlement 2005-498 sur les P.I.I.A.;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité lors de la réunion du 24 septembre 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction par le responsable de l'urbanisme de la Municipalité pour les travaux visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 241 988 du cadastre du Québec (terrain n° 3, phase II identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble) le tout tel que soumis sur les plans et documents de la demande de permis de construction transmise à la Municipalité, en date du 4 septembre 2008, par M. Pascal Gagnon.

Adopté à l'unanimité.





4.3 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 24, phase I)

2008-150 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (RUE NORMAND, TERRAIN N° 24, PHASE I)

Demande de permis de construction sur la rue Normand (projet domiciliaire *Les Faubourgs Saint-Antoine*) visant la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 4 091 444 du cadastre du Québec (terrain n° 24, phase I, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa120). Demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la zone HXa 120. Demande de permis de construction transmise par Construction de la Chaudière T.L. inc.

ATTENDU QUE la présente demande de permis vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 091 444 du cadastre du Québec (terrain n° 24, phase I, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120);

ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la zone HXa 120 (*Faubourgs Saint-Antoine*);

ATTENDU QUE le bâtiment principal visé offre une vue d'ensemble agréable et compatible avec le milieu ainsi qu'une intégration harmonieuse de la construction à la trame urbaine de la rue Normand;

ATTENDU QUE les caractéristiques d'implantation du bâtiment principal projetée s'intègre adéquatement à la trame bâtie de la rue Normand;

ATTENDU QUE ce projet de construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage 97-367 ainsi qu'au Règlement 2005-498 sur les P.I.I.A.;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité lors de la réunion du 24 septembre 2008;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction par le responsable de l'urbanisme de la Municipalité pour les travaux visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 091 444 du cadastre du Québec (terrain n° 24, phase I, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble), le tout tel que soumis sur les plans et documents de la demande de permis de construction transmise à la Municipalité, en date du 10 septembre 2008, par Construction de la Chaudière T.L. inc.

Adopté à l'unanimité.

4.4 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 2, phase II)

2008-151 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (RUE NORMAND, TERRAIN N° 2, PHASE II)

Demande de permis de construction sur la rue Normand (projet domiciliaire *Les Faubourgs Saint-Antoine*) visant la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 4 241 987 du cadastre du Québec (terrain n° 2, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120). Demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la zone HXa 120. Demande de permis de construction transmise par Champsblais construction inc.





- ATTENDU QUE la présente demande de permis vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 241 987 du cadastre du Québec (terrain n° 2, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120);
- ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la zone HXa 120 (*Faubourgs Saint-Antoine*);
- ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment principal projeté respecte les objectifs et les critères d'évaluation du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);
- ATTENDU QUE cette construction projetée s'intègre adéquatement au cadre bâti de la rue Normand;
- ATTENDU l'architecture contemporaine simple et appréciable de l'habitation unifamiliale isolée projetée;
- ATTENDU QUE les caractéristiques architecturales modernes de cette construction s'harmonisent avec l'environnement bâti de la rue Normand;
- ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité lors de la réunion du 24 septembre 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction par le responsable de l'urbanisme de la Municipalité pour les travaux visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 241 987 du cadastre du Québec (terrain n° 2, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble), le tout tel que soumis sur les plans et documents de la demande de permis de construction transmise à la Municipalité, en date du 8 septembre 2008, par Champsblais construction inc.

Adopté à l'unanimité.

4.5 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 9, phase II)

2008-152 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (RUE NORMAND, TERRAIN N° 9, PHASE II)

Demande de permis de construction sur la rue Normand (projet domiciliaire *Les Faubourgs Saint-Antoine*) visant la construction projetée d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 4 241 994 du cadastre du Québec (terrain n° 9, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120). Demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la zone HXa 120. Demande de permis de construction transmise par Construction de la Chaudière T.L. inc.

- ATTENDU QUE la présente demande de permis vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 241 994 du cadastre du Québec (terrain n° 9, phase II, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120);
- ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la zone HXa120 (*Faubourgs Saint-Antoine*);
- ATTENDU QUE la construction projetée s'intègre harmonieusement au cadre bâti environnant de la rue Normand;





- ATTENDU QUE les caractéristiques architecturales contemporaines de ce bâtiment principal sont appréciables;
- ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment principal projeté est adéquate et respecte la trame bâtie de la rue Normand;
- ATTENDU QUE ce projet de construction est conforme aux dispositions du Règlement de zonage 97-367 ainsi qu'au Règlement 2005-498 sur les P.I.I.A.;
- ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité lors de la réunion du 24 septembre 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction par le responsable de l'urbanisme de la Municipalité pour les travaux visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 241 994 du cadastre du Québec (terrain n° 9, phase II identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble), le tout tel que soumis sur les plans et documents de la demande de permis de construction transmise à la Municipalité, en date du 22 septembre 2008, par Construction de la Chaudière T.L. inc.

Adopté à l'unanimité.

4.6 Demande de permis de construction (rue Normand, terrain n° 28, phase I)

2008-153 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (RUE NORMAND, TERRAIN N° 28, PHASE I)

Demande de permis de construction sur la rue Normand visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage sur le lot 3 937 678 du cadastre du Québec (terrain n° 28, phase I, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa 120). Demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone HXa 120. Demande de permis de construction transmise à la Municipalité par Mme Audrey Bernier et M. Éric Corbeil, en date du 2 octobre 2008.

- ATTENDU QUE la présente demande de permis vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 937 678 du cadastre du Québec (terrain 28, phase I, identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone HXa120);
- ATTENDU QUE cette demande de permis de construction est assujettie aux dispositions du Règlement 2005-498 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la zone HXa120 (*Faubourgs Saint-Antoine*);
- ATTENDU QUE les caractéristiques d'implantation du bâtiment principal projeté sont compatibles à la trame bâtie de la rue Normand;
- ATTENDU QUE la nouvelle construction visée s'intègre harmonieusement à ce secteur résidentiel;
- ATTENDU le traitement architectural simple et appréciable de l'habitation unifamiliale isolée projetée;
- ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité par conférence téléphonique le 3 octobre 2008;





pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction par le responsable de l'urbanisme pour les travaux visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 937 678 du cadastre du Québec (terrain n° 28, phase I identifié sur le Plan d'aménagement d'ensemble), le tout tel que soumis sur les plans et documents de la demande de permis de construction transmise à la Municipalité en date du 2 octobre 2008, par Mme Audrey Bernier et M. Éric Corbeil.

Adopté à l'unanimité.

4.7 Demande de certificat d'autorisation (3861, chemin de Tilly, requérants : Mme Michèle Poitras et M. Marcel Lefebvre)

2008-154 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (3861, CHEMIN DE TILLY, REQUÉRANTS : MME MICHÈLE POITRAS ET M. MARCEL LEFEBVRE)

Demande de certificat d'autorisation au 3861, chemin de Tilly, et portant le numéro de lot 3 631 721 du cadastre du Québec visant l'installation d'une enseigne autonome sur support autoportant dans la cour avant du terrain. Demande de certificat d'autorisation assujettie aux dispositions de la section IX du Règlement 98-383 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'affichage dans un arrondissement patrimonial. Demande de certificat transmise par Mme Michèle Poitras et M. Marcel Lefebvre.

ATTENDU QU' une demande de certificat d'autorisation a été transmise à la Municipalité visant l'installation d'une enseigne autonome en bois sur support autoportant dans la cour avant de la propriété sise au 3861, chemin de Tilly;

ATTENDU QUE cette demande de certificat d'autorisation est assujettie aux dispositions de la section IX du Règlement 98-383, sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'affichage dans un arrondissement patrimonial;

ATTENDU QUE l'enseigne projetée s'intègre harmonieusement à l'environnement patrimonial dans ce secteur du chemin de Tilly;

ATTENDU QUE les caractéristiques de l'enseigne projetée, telles que le modèle, la forme, la typographie, les couleurs et les matériaux utilisés, sont appréciables et respectueuses du caractère patrimonial du milieu;

ATTENDU l'implantation projetée de l'enseigne autonome dans la cour avant du terrain est adéquate quant à la visibilité et la perception visuelle d'ensemble;

ATTENDU: les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 24 septembre 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation par le responsable de l'urbanisme visant l'implantation d'une enseigne autonome en bois sur support autoportant dans la cour avant du terrain sis au 3861, chemin de Tilly, le tout tel que soumis sur les plans transmis à la Municipalité en date du 5 septembre 2008. Certificat d'autorisation demandé par M. Marcel Lefebvre.

Adopté à l'unanimité.





4.8 Demande de permis de construction (4420, rue de la Promenade, Mme Patricia Chouinard et M. Jean-Louis Lessard)

2008-155 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (4420, RUE DE LA PROMENADE, MME PATRICIA CHOUINARD ET M. JEAN-LOUIS LESSARD)

Demande de permis de construction au 4420, rue de la Promenade, et portant le numéro de lot 3 389 361 du cadastre du Québec visant le remplacement de trois fenêtres à battants en bois à six carreaux au rez-de-chaussée du bâtiment principal. Construction de type architectural « d'esprit mansard » à valeur patrimoniale « supérieure », localisée dans un arrondissement patrimonial. Demande de permis de construction assujettie aux dispositions de l'article 13 du Règlement 98-383 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale. Demande de permis de construction transmise par les propriétaires, Mme Patricia Chouinard et M. Jean-Louis Lessard.

ATTENDU QUE la construction visée est de type architectural *d'esprit mansard*, à valeur patrimoniale *supérieure*, localisée dans un arrondissement patrimonial;

ATTENDU QUE la présente demande de permis de construction vise le remplacement de trois fenêtres à battants à six grands carreaux au rez-de-chaussée du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les trois fenêtres seront remplacées par trois fenêtres identiques (dimensions, modèle, matériau);

ATTENDU QUE les trois fenêtres visées sont dans un état détériorées et précaires et qu'il y a lieu de les remplacer;

ATTENDU le souci des propriétaires de remplacer les trois fenêtres par des fenêtres identiques en bois;

ATTENDU QUE la mouluration sera intégralement conservée (linteau et chambranles);

ATTENDU QUE les travaux visés respectent les objectifs et les critères d'évaluation prescrit dans le Règlement 98-383 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 24 septembre 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise l'émission du permis de construction par le responsable de l'urbanisme visant le remplacement de trois fenêtres à battants en bois à six carreaux au rez-de-chaussée du bâtiment principal sis au 4420, rue de la Promenade, propriété de Mme Patricia Chouinard et M. Jean-Louis Lessard, le tout tel que soumis sur les plans et documents dans la demande de permis de construction transmise à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4.9 Demande de certificat d'autorisation (démolition moulin Beudet, M. Donald Perron et M. Mario Demers)

2008-156 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (DÉMOLITION MOULIN BEAUDET, M. DONALD PERRON ET M. MARIO DEMERS)

Demande de certificat d'autorisation visant la propriété sise au 4671, route Marie-Victorin, et portant le numéro de lot 3 388 078 du cadastre du Québec. Propriété de





M. Donald Perron et M. Mario Demers. Demande de certificat d'autorisation visant la démolition complète du bâtiment complémentaire connu et désigné comme étant le moulin Beudet. Construction à valeur patrimoniale « exceptionnelle » localisée à l'extérieur d'un arrondissement patrimonial. Demande de certificat d'autorisation assujettie aux dispositions de l'article 21 du Règlement 98-383 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la Municipalité.

- ATTENDU QU' une demande de certificat d'autorisation a été transmise à la Municipalité le 29 juillet 2008 visant la démolition complète du bâtiment complémentaire d'intérêt patrimonial connu et désigné comme étant le moulin Beudet;
- ATTENDU QUE la toiture du moulin s'est effondrée en mars 2008 due aux précipitations de neige;
- ATTENDU QUE le bâtiment est dans un état visiblement détérioré, précaire et dangereux;
- ATTENDU QUE tous les équipements et mécanisme ont été retirés du moulin et vendus en 1995;
- ATTENDU QUE la condition du moulin est dans un état préoccupant;
- ATTENDU QUE ce bâtiment complémentaire peut être difficilement rénové et récupéré;
- ATTENDU QUE les propriétaires du bâtiment, compte tenu de la forte détérioration de celui-ci, ne souhaitent pas le restaurer;
- ATTENDU QUE pour les mêmes raisons, la Municipalité ne désire pas acquérir le bâtiment dans le but de le rénover;
- ATTENDU QUE la demande de certificat d'autorisation de démolition est assujettie aux dispositions du Règlement 98-383 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité (P.I.I.A.);
- ATTENDU les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité lors de la réunion du 24 septembre 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise l'émission du certificat d'autorisation par le responsable de l'urbanisme pour les travaux visant la démolition complète du bâtiment complémentaire connu et désigné comme étant le moulin Beudet, 4671, route Marie-Victorin, propriété de M. Donald Perron et de M. Mario Demers.

Adopté à l'unanimité.

4.10 Demande de permis de construction (4526, Marie-Victorin, M. Louis Germain)

Demande de permis de construction visant la propriété sise au 4526, route Marie-Victorin, et portant le numéro de lot 3 389 302 du cadastre du Québec. Propriété de M. Louis Germain. Demande de permis de construction visant les travaux suivants :

- a) érection d'une fondation en béton sous le bâtiment principal (incluant la cuisine d'été);
- b) déplacement du bâtiment principal de 4,88 mètres vers le nord (côté fleuve);
- c) remplacement des cheminées sur le corps principal et sur le corps secondaire;
- d) remplacement d'une fenêtre (mur arrière, côté nord) par une porte « française » en bois.

Construction de type architectural « inspiration regency », à valeur patrimoniale « supérieure », localisée dans un arrondissement patrimonial. Demande de permis de





construction assujettie aux dispositions du Règlement 98-383 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

- ATTENDU QUE la construction à une valeur d'intérêt patrimoniale « supérieure » dans l'inventaire des bâtiments patrimoniaux de la Municipalité;
- ATTENDU QUE le conseil municipal est favorable à la construction d'une nouvelle fondation en béton sous le bâtiment d'intérêt patrimonial, mais à l'emplacement actuel du bâtiment;
- ATTENDU QUE les bâtiments principaux présents dans ce secteur sont alignés et orientés harmonieusement;
- ATTENDU QUE le déplacement projeté du bâtiment principal de 16 pieds en direction nord viendrait visiblement altérer la trame bâtie du secteur;
- ATTENDU QUE le déplacement projeté du bâtiment principal viendrait désaligner l'axe des bâtiments patrimoniaux sur ce tronçon de rue;
- ATTENDU QUE le déplacement projeté du bâtiment principal ne tient pas compte des marges de recul qui dominant dans le secteur;
- ATTENDU QUE le conseil municipal serait toutefois favorable à un déplacement du bâtiment principal, mais limitativement de 5 à 6 pieds maximum, et ce, afin d'éviter de « briser » la percée visuelle et de déstructurer l'alignement des bâtiments du secteur;
- ATTENDU QUE les deux cheminées qui sont dans un état détériorées et précaires pourront être remplacées en autant que les nouvelles cheminées soient recouvertes d'un matériaux identique à celui des murs du bâtiment principal;
- ATTENDU QUE les ouvertures projetées (fenêtres et portes) sur la façade arrière du bâtiment principal sont compatibles aux caractéristiques traditionnelles du bâtiment patrimonial;
- ATTENDU les recommandations non favorables du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 26 août 2008 concernant le déplacement du bâtiment principal de 16 pieds, en direction nord;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par _____

il est résolu que le conseil municipal n'autorise pas l'émission du permis de construction par le responsable de l'urbanisme pour le déplacement du bâtiment principal d'intérêt patrimonial. Toutefois, le conseil municipal serait favorable à l'érection d'une nouvelle fondation en béton sous le bâtiment principal (à l'emplacement actuel) ainsi qu'aux travaux de remplacement des deux cheminées en autant que celles-ci soient recouvertes d'un matériau identique à celui des murs du bâtiment principal. Le conseil municipal serait également favorable aux travaux de remplacement de la fenêtre par une porte-française sur la façade arrière du bâtiment principal, le tout tel que soumis sur les plans et documents transmis dans la demande de permis de construction à la Municipalité.

Résolution non adoptée, car personne n'a appuyé la motion.





4.11 Adoption du Règlement 2008-534, règlement de concordance au schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière

2008-157 RÈGLEMENT 2008-534, RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de Lotbinière en date du 22 juin 2005;

ATTENDU QU' en vertu des articles 59 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité doit adopter un règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE ce règlement de concordance vise à modifier le Plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité afin de les rendre conformes aux orientations d'aménagement et de planification territoriale du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par M. Paul Yvon Dumais, conseiller, avec dispense de lecture, lors de l'assemblée régulière du conseil municipal du 7 avril 2008 et qu'un projet de règlement a été adopté lors de l'assemblée régulière du 22 avril 2008;

ATTENDU QU' un avis public a été dûment publié dans le journal local le *Trait d'union* en date du 19 juin 2008;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le Règlement 2008-534, règlement de concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière.

Voir annexe IV (Règlement 2008-534).

Adopté à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Autorisation à signer l'acte de vente notarié de la caisse populaire

2008-158 AUTORISATION À SIGNER L'ACTE DE VENTE NOTARIÉ DE LA CAISSE POPULAIRE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents reliés à l'achat du bâtiment de la caisse Desjardins situé au 955, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

Adopté à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- ♦ Question concernant l'économie sur la récupération des plastiques agricoles versus l'enfouissement.
- ♦ Question sur les plastiques des balles de foin.
- ♦ Commentaires sur la construction du pavillon de Mme Monique Hamel.
- ♦ Question sur le début du nettoyage des fossés dans Terre-Rouge.





7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2008-159 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 21 h 12.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

La Great-West, cie d'assurance-vie - assurance collective (septembre 2008)	1 129,81 \$	10614
Petite caisse - participation à la Fête du Travail	170,00 \$	10615
Postes Canada - frais de poste (Express et Trait d'union)	140,24 \$	10616
Le Festival des Écrits de l'Ombre - promotion industrielle et touristique	1 200,00 \$	10617
Desjardins sécurité financière - REER (août 2008)	3 475,24 \$	10618
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	10619
Revenu Québec - cotisation (retenues à la source)	83,64 \$	10620
Great West - assurance collective (octobre 2008)	1 129,81 \$	10621

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Telus (Mike) - cellulaires	340,81 \$	PR 109
Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	283,26 \$	PR 110
Telus (Mike) - cellulaire (Gaétan Baron)	58,70 \$	PR 111
Hydro Québec - enseigne	17,57 \$	PR 112
Hydro Québec - éclairage public	709,66 \$	PR 113
Telus - mairie et centre communautaire	925,05 \$	PR 114
Visa Desjardins - prise de courant (service incendie), repas (rencontre député) frais de poste	301,76 \$	PR 115
Banque Laurentienne - Visa - essence (voirie)	706,74 \$	PR 116
Hydro Québec - bibliothèque	191,11 \$	PR 117
Hydro Québec - centre communautaire	637,82 \$	PR 118

COMPTES DE SEPTEMBRE 2008

Accessoires à incendies de Québec inc. - air packs et cascades rechargés	496,65 \$	10622
Atelier C. Laliberté inc. - réparation panneau de contrôle	531,92 \$	10623
Baron, Gaétan - frais de déplacement	170,57 \$	10624
Beaulieu, Diane - frais de déplacement (congrès)	119,19 \$	10625
Beaudet, Patrice - rés.: 2007-39 - entretien des terrains municipaux	1 546,21 \$	10626
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (octobre 2008)	185,00 \$	10627

Bernier, Gilles:

Entretien centre communautaire (octobre 2008) - 541.80 \$

<i>Décapage et cirage centre communautaire - 620.80 \$</i>	1 162,60 \$	10628
--	-------------	-------

Excavation St-Antoine 1985 inc.:

Pépine (purge - C. Paré, Marie-Victorin - ouverture rue Normand et enlever ciment - fermer chemin, rue Marie-Victorin - nettoyer conteneur)

<i>Pépine (purge - C. Paré, Marie-Victorin - ouverture rue Normand et enlever ciment - fermer chemin, rue Marie-Victorin - nettoyer conteneur)</i>	722,41 \$	10629
Biolab - analyse de l'eau	309,85 \$	10630
Canon - lecture de compteur trimestre (photocopieur)	467,25 \$	10631
Champsblais constructions inc. - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	10632
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (octobre 2008)	56,00 \$	10633
Document express - papier	280,83 \$	10634
Dumais, Kim - travail de bureau (remplacement)	1 116,00 \$	10635





**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

6 octobre 2008

Dura-Lignes inc. - ligne blanche et jaune (Bois-Clair et de l'Église)	1 739,02 \$	10636
École nationale des pompiers - carnet d'apprentissage (service incendie)	32,75 \$	10637
Éditions Yvon Blais - loi aménagement urbanisme annoté - mise à jour n° 20	100,70 \$	10638
Ray-Car - enrobé bitumineux, colle (réparation chemins - de la Promenade et des Plaines)	352,75 \$	10639
Épicerie St-Antoine - achats divers (mairie)	97,41 \$	10640
Les Excavations Marc Rousseau inc. - ponceaux (F. Bernard - de la Promenade)	1 692,96 \$	10641
Les Excavations Rousseau inc. - nettoyer poste de pompage	191,88 \$	10642
Gaétan Bolduc & associés inc. - achat et installation d'une pompe	9 080,89 \$	10643
Gendreau, Andrée - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 24 sept. 2008)	35,00 \$	10644
GENEQ inc. - pluviomètre métrique	80,95 \$	10645
Philippe Gosselin & ass. Ltée - huile à chauffage (mairie)	1 032,30 \$	10646
Hamel, Hélène - révision de textes	195,00 \$	10647
Jobin, Philippe - frais de déplacement (octobre 2008)	50,00 \$	10648
Laboratoires St-Antoine - détergent, assouplissant, nettoyant (mairie et service incendie)	120,46 \$	10649
Lafleur, Pierre-Yves:		
<i>Entretien de site internet - publicité - 100 \$</i>		
<i>Remboursement (achat d'une batterie + installation/configuration d'un ordinateur portable) - 130 \$</i>		
	230,00 \$	10650
Lafleur, Denise - rés.: 2007-191 - entretien bibliothèque et mairie	445,50 \$	10651
Laforest Nova Aqua - rés.: 2007-150 - recherche en eau	21 079,41 \$	10652
Laroche, Diane - frais de déplacement (octobre 2008)	56,00 \$	10653
Lavoie, Nicolas et Masson, Édith - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	10654
Lemay, Régis - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 24 septembre 2008)	35,00 \$	10655
Buroplus - achats divers (enveloppes, cahier note, ruban, pinces, trombones, marqueurs, stylos, sceau, surligneurs, agenda, rouleau caisse, crayons)	355,09 \$	10656
Location d'outils Simplex - location foreuse pour béton (raccordement au 4500 de la Promenade) - à facturer	1 19,36 \$	10657
Lumen - panneaux pour Les Fleurons	225,75 \$	10658
Maheu & Maheu - intervention (centre communautaire)	366,84 \$	10659
Ministre des Finances - services de la Sûreté du Québec (2ième versement)	88 420,00 \$	10660
Ministre des Finances - enregistrement des véhicules lourds	124,00 \$	10661
Ministre des Finances - bail émissaire (lots grève)	309,22 \$	10662
MRC de Lotbinière:		
<i>Quote-part (Culture et Patrimoine) - 938.20 \$</i>		
<i>Quote-part (PGMR) - 599.95 \$</i>		
<i>Quote-part (Sécurité-incendie) - 383 \$</i>		
<i>Quote-part (Cour municipale) - 743 \$</i>		
<i>Quote-part (Enfouissement sanitaire) - 4 513 \$</i>		
<i>Quote-part (Évaluation foncière) - 4 196.83 \$</i>		
	25 652,98 \$	10663
Novicom 2000 - location radios portatifs (service incendie)	548,57 \$	10664
Richer Boulet - analyse de sol (terrain de soccer)	28,22 \$	10665
Poly-Énergie inc. - honoraires de gestion et d'entretien pour le réseau d'éclairage public	362,50 \$	10666
Québec Multiplants - arbres et engrais (facturer à l'école La Clé d'Or)	273,14 \$	10667



Mission: développer et conserver!



Quincaillerie Maurice Hamel & Fils:

*Ventilateur industriel, support plastic, engrais, contreplaqués,
goupilles, chiffons, marrettes, ampoules, chlore, bouchons,
vis à béton, mèches à béton, écrous, bit...*

712,51 \$ 10668

Réal Huot inc.:

Boîte de service "multi" avec tige + jeu d'accessoires - 441.43 \$

Borne-fontaine - 2 824.80 \$

Purgeur - 1 566.38 \$

Union avec butoir - 178.55 \$

*Sellette universelle (raccordement M. Dubois - de la Promenade)
- 58.10 \$*

5 069,26 \$ 10669

Gaudreau Environnement inc.:

Collecte de déchets (réserve d'eau) - 148.25 \$

Collecte de déchets, récupération, encombrants... - 7 082.77 \$

7 231,02 \$ 10671

Rembourrage d'autos Daigle - outils bornes-fontaines

29,92 \$ 10672

Robert Huot soudure:

Percer trous (clôture) - 67.73 \$

Tablette pour dessus de porte avec équerre (centre) - 168.18 \$

Attaches pour appui-porte (station de pompage) - 79.01 \$

Pièce acier (réserve d'eau) - 519.23 \$

834,15 \$ 10672

*Rousseau, Jean-Gabriel - remboursement
(pièce pour camion - service incendie)*

53,56 \$ 10673

SPME - gants nitrile (service incendie)

77,66 \$ 10674

Les Services Jag - inspection véhicules lourds

443,60 \$ 10675

Simon, Martin - entretien caserne (octobre 2008)

100,00 \$ 10676

SNC-Lavallin - rés.: 2007- 173 - étude assainissement des eaux

2 031,75 \$ 10677

Wolseley - tuyau de cuivre dur

173,84 \$ 10678

189 556,62 \$

Salaires et contributions de l'employeur:

Période du 20 juillet au 30 août 2008 (administration):

37 821,08 \$

Période du 1er au 31 août 2008 (élus et service incendie):

6 770,18 \$

44 591,26 \$

REVENUS:

*Travaux publics et Services gouvernementaux Canada -
paiement en remplacement d'impôt (PERI), année d'imposition
2008 - final (tenant lieu de taxes)*

195,41 \$

*Travaux publics et Services gouvernementaux Canada -
remboursement dans le cadre de l'accord Emplois d'été Canada*

816,00 \$

1 011,41 \$

